

Frontaliers : journée de protestation contre les discriminations

Le Comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle organise son assemblée générale le dimanche 21 novembre. Une première depuis le début de la crise sanitaire. Il fera le point sur les grands combats en cours et les discriminations qui frappent les frontaliers.

La crise sanitaire n'a pas éteint la flamme. Le Comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle poursuit sa lutte incessante contre les inégalités et « la casse sociale imposée par l'Union européenne, fustige Arsène Schmitt, le président. Elle a le culot de dire que la retraite à 70 ans ne doit pas être un sujet tabou. Une honte ! »

Le dimanche 21 novembre, l'association invite ses membres à sa 44^e assemblée générale, à 9 h 30, à l'hôtel de ville de Sarreguemines. « Un moment fort de protestation. L'occasion de faire le point sur toutes les discriminations » : la réforme des allocations-chômage, la non-reconnaissance du taux d'invalidité ou encore la double imposition des frontaliers au chômage partiel. Les réclamations explosent depuis le Covid.



Arsène Schmitt, le président du Comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle, fera le point sur les grands combats en cours. Photo RL/Thierry NICOLAS

Double imposition des frontaliers au chômage partiel

Les indemnités de chômage partiel sont imposables en France, le pays de résidence, comme le souligne l'article 13-8 de la convention fiscale franco-allemande. Mais l'Allemagne passe outre. « Elle continue de prélever un impôt fictif », s'indigne Arsène Schmitt. L'association dénonce cette injustice depuis près de trois ans. « Nous avons transmis plus de 1 000 dossiers à notre avocat. »

Des discussions sont en cours au plus haut niveau, au ministère des Finances. « Nous sommes en contact direct avec Paris et Berlin. » Le comité a déposé une requête devant la Commission européenne, acceptée comme plainte. Il espère qu'une issue positive soit enfin trouvée.

Contre la CSG/CRDS sur les retraites allemandes

L'avocat de l'association, M^e Schaeffer, sera présent lors de la réunion pour faire le point

sur le prélèvement de la CSG-CRDS sur les retraites allemandes des frontaliers ayant une carrière mixte. Cette imposition est jugée illégale par le comité et ses homologues alsaciens. La CSG/CRDS cofinance plusieurs branches de la Sécurité sociale. « Les frontaliers retraités n'étant bénéficiaires que de la branche maladie, il est inconcevable qu'ils financent la caisse de vieillesse, de la famille, des accidents de travail... »

Après avoir perdu devant le Conseil d'État, les comités ont déposé une plainte devant la Commission européenne. Ils estiment que la haute juridiction française aurait dû poser une question préjudicielle. Une procédure qui permet d'interroger la Cour de justice européenne sur l'interprétation du droit de l'Union. Par le passé, le combat de l'association avait permis d'exonérer les travailleurs frontaliers de la CSG-CRDS, « ce qui représente une augmentation de 8 % sur le salaire brut ». Elle espère obtenir la même victoire pour les retraités.

Aurélien KLEIN

Dimanche 21 novembre, à 9 h 30, à l'hôtel de ville de Sarreguemines. Jauge limitée à 590 personnes. Pass sanitaire.